

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AXIS TRESORERIE et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 mars 2018, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par l'Amen Bank à un taux de 10,55% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Au 31 mars 2018, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par Attijari Bank à un taux de 13,24% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV AXIS TRESORERIE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

A l'exception des observations formulées ci-dessus et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 mars 2018, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 27 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31-03-2018
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1- Portefeuille-titres	3.1	24 119 762	23 687 894	23 606 324
Actions et valeurs assimilées		1 458 055	1 423 347	1 309 101
Obligations et valeurs assimilées		22 661 707	22 264 547	22 297 223
AC2- Placements monétaires et disponibilités		13 776 658	19 167 712	17 208 044
Placements monétaires	3.3	13 665 019	15 905 907	16 503 821
Disponibilités		111 639	3 261 805	704 223
AC4- Autres actifs	3.5	424 185	25 728	411 404
TOTAL ACTIF		38 320 605	42 881 334	41 225 772
<u>PASSIF</u>				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.6	36 927	34 583	37 936
PA2- Autres créditeurs divers	3.7	42 567	60 135	125 035
TOTAL PASSIF		79 494	94 718	162 971
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital	3.8	36 491 175	40 874 592	39 573 853
CP2- Sommes distribuables		1 749 936	1 912 024	1 488 948
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 372 209	1 570 378	19
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		377 727	341 646	1 488 929
ACTIF NET		38 241 111	42 786 616	41 062 801
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		38 320 605	42 881 334	41 225 772

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2018 au 31-03-2018
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-18 au 31-03-18	Période du 01-01-17 au 31-03-17	Exercice clos le 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	3.2	285 541	260 245	1 254 930
Dividendes		-	-	41 730
Revenus des obligations et valeurs assimilées		285 541	260 245	1 213 200
Revenus des placements monétaires	3.4	215 660	193 128	1 054 033
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		501 201	453 373	2 308 963
Charges de gestion des placements	3.9	(89 359)	(90 631)	(428 808)
REVENU NET DES PLACEMENTS		411 842	362 742	1 880 155
Autres charges	3.10	(18 005)	(40 105)	(169 429)
RESULTAT D'EXPLOITATION		393 837	322 637	1 710 726
Régularisation du résultat d'exploitation		(16 110)	19 009	(221 797)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		377 727	341 646	1 488 929
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		16 110	(19 009)	221 797
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 774	18 568	(216)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	8 556	62 966
Frais de négociation de titres		-	(1 152)	(1 735)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		414 611	348 609	1 771 741

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2018 au 31-03-2018
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-18 au 31-03-18	Période du 01-01-17 au 31-03-17	Exercice clos le 31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	414 611	348 609	1 771 741
Résultat d'exploitation	393 837	322 637	1 710 726
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 774	18 568	(216)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	8 556	62 966
Frais de négociation de titres	-	(1 152)	(1 735)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-	(1 589 861)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(3 236 301)	8 652 761	7 095 675
a / Souscriptions	9 094 480	18 356 611	103 114 897
Capital (Souscription)	8 718 468	17 615 727	99 978 737
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	2 029	3 864	66 338
Régularisation des sommes distribuables (Souscription)	373 983	737 020	3 069 822
b / Rachats	(12 330 781)	(9 703 850)	(96 019 222)
Capital (Rachat)	(11 821 233)	(9 302 909)	(92 993 857)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(2 716)	(2 517)	(72 835)
Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	(506 832)	(398 424)	(2 952 530)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 821 690)	9 001 370	7 277 555
ACTIF NET			
en début de la période	41 062 801	33 785 246	33 785 246
en fin de la période	38 241 111	42 786 616	41 062 801
NOMBRE D'ACTIONS			
en début de la période	382 504	314 898	314 898
en fin de la période	352 514	395 357	382 504
VALEUR LIQUIDATIVE	108,481	108,222	107,352
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,27%	3,53%	3,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-18

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-18 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-2018 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 24 119 762 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-18	% de l'actif
TITRES OPCVM	13 794	1 433 962	1 458 055	3,80% (*)
FCP AXIS AAA	4 174	432 693	437 681	1,14%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	9 620	1 001 269	1 020 374	2,66%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	233 115	21 962 529	22 661 707	59,14%
Emprunts d'Etat	8 255	8 052 133	8 292 872	21,64%
BTA_5.5%_03/2019	1 000	1 021 000	1 004 982	2,62%
BTA 6% JUIN 2021	505	495 618	516 392	1,35%
BTA_6.1%_10 NOVEMBRE 2021	500	487 250	495 123	1,29%
BTA 5.6% AOUT 2022	1 600	1 549 760	1 625 945	4,24%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	159 985	0,42%
BTA 6% JUIN 2023	100	95 950	99 956	0,26%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	564 173	1,47%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 826 316	9,99%
Emprunt National	60	2 800	2 936	0,01%
EMP NAT 2014/A	28	126	137	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	2 674	2 799	0,01%
Emprunts de sociétés	224 800	13 907 596	14 365 897	37,49%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	400 000	410 001	1,07%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 021 534	2,67%
AB_20A_21/05	3 000	165 000	172 974	0,45%
AB09/B_15A_30/09	5 000	233 200	238 738	0,62%
AB2010_15A_31/08	10 000	532 940	547 688	1,43%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	160 000	160 851	0,42%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	250 000	260 079	0,68%
ATBSUB17/A_7A_15/03	15 000	1 500 000	1 503 980	3,92%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	60 000	63 076	0,16%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	240 000	252 256	0,66%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	400 000	418 279	1,09%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	320 000	335 465	0,88%
ATTIJ_BANK 2017 SUB_5A_31/05	20 000	2 000 000	2 098 937	5,48%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	20 000	1 200 000	1 268 762	3,31%
BH09/B_15A_31/12	5 000	269 000	271 844	0,71%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	400 000	421 409	1,10%
BTE2009_10A_15/09	5 000	100 000	102 278	0,27%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	85 596	87 242	0,23%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	120 000	122 068	0,32%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	160 000	166 565	0,43%
CIL 2016/2_5A_7.5%_15/02	1 000	80 000	80 592	0,21%
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	400 000	423 124	1,10%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	400 000	418 578	1,09%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	80 000	80 479	0,21%
STB08/2_16A_18/02	10 000	437 500	440 118	1,15%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	40 000	40 354	0,11%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	80 000	81 417	0,21%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	1 772 320	1 827 442	4,77%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	180 000	185 954	0,49%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	162 000	167 359	0,44%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	390 040	401 924	1,05%
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	2 500	250 000	253 493	0,66%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	40 000	41 037	0,11%
TOTAL	246 909	23 396 491	24 119 762	62,94%

(*) 3,81% par rapport à l'actif net

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2018 au 31-03-2018	Période du 01-01-2017 au 31-03-2017	Exercice clos le 31/12/2017
Revenus des titres OPCVM	-	-	41 730
Revenus des BTA	94 220	103 545(*)	452 407
Revenus des obligations	191 321	156 700(*)	760 793
Total	285 541	260 245	1 254 930

(*)Données retraitées pour un besoin de comparabilité.

Désignation	Données retraitées	Données publiées
Revenus des titres OPCVM	-	-
Revenus des BTA	103 545	234 068
Revenus des obligations	156 700	26 177
Total	260 245	260 245

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2018 à 13 665 019 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôts, prises en pensions et dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% actif
Certificats de dépôt	6 831 295	7 064 967	18,44%
CD_AB_1500_120J_4.95%_31052018	1 480 521	1 490 261	3,89%
CD_ATTIJARI BANK_3000_6.63%_360J_280518	2 850 774	2 976 373	7,77%
CD_BTE_1000_380J_7.90%_051018	1 000 000	1 033 882	2,70%
CD_BTE_1000_426J_8.15%_031018	1 000 000	1 043 648	2,72%
CD_BTE_500_380J_7.90%_220818	500 000	520 803	1,36%
Prise en pension	3 000 000	3 164 126	8,26%
PL BTE_3000_6.5%_308J_06042018	3 000 000	3 164 126	8,26%
Dépôt à terme	3 403 727	3 435 926	8,97%
AB_3.2M_120J_4.95%_31052018	3 203 727	3 224 582	8,41%
BTE_200_7.29%_370J_16042018	200 000	211 344	0,55%
TOTAL	13 235 023	13 665 019	35,66%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2018 au 31-03-2018	Période du 01-01-2017 au 31-03-2017	Exercice clos le 31/12/2017
Revenus des billets de trésorerie	-	34 256	94 516
Revenus des certificats de dépôt	100 106	78 700	471 960
Revenus des dépôts à terme	33 784	51 503	172 301
Revenus compte courant rémunéré	31 483	-	47 091
Revenus des prises en pension	50 287	28 669	268 165
Total	215 660	193 128	1 054 033

3.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 424 185 DT au 31-03-2018 contre 411 404 DT au 31-12-2017 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2018	Valeur au 31/03/2017	Valeur au 31/12/2017
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	24 185	25 728	11 404
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_100J_300917	150 000	-	150 000
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_130J_301017	250 000	-	250 000
TOTAL	424 185	25 728	411 404

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 36 927 DT au 31-03-2018 contre 37 936 DT au 31-12-2017.

Désignation	Valeur au 31/03/2018	Valeur au 31/03/2017	Valeur au 31/12/2017
Gestionnaire	29 526	33 095	32 002
Dépositaire	7 401	1 488	5 934
TOTAL	36 927	34 583	37 936

3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 42 567 DT au 31-03-2018 contre 125 035 DT au 31-12-2017 :

Désignation	Valeur au 31/03/2018	Valeur au 31/03/2017	Valeur au 31/12/2017
Commissaire aux comptes	18 969	14 315	15 099
Etat retenue à la source	5 802	5 802	5 802
CMF	4 169	4 565	4 444
Jetons de présence	6 232	5 796	4 999
Publications	1 818	3 129	3 115
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991	4 991
TCL	566	462	451
Autres créditeurs divers	20	20	20
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	21 055	86 114
TOTAL	42 567	60 135	125 035

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à (2 821 690) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(3 082 678)
Variation de la part Revenu	260 988
Variation de l'Actif Net	(2 821 690)

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2018

Montant:	39 573 853
Nombre de titres :	382 504
Nombre d'actionnaires :	554

Souscriptions réalisées

Montant:	8 718 468
Nombre de titres émis :	84 269
Nombre d'actionnaires nouveaux :	20

Rachats effectués

Montant:	11 821 233
Nombre de titres rachetés :	114 259
Nombre d'actionnaires sortants :	39

Capital au 31-03-2018

Montant:	36 471 088
Nombre de titres :	352 514
Nombre d'actionnaires :	535

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2018 au 31/03/2018.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	36 471 088
Variation des + ou- values potentielles sur titres	20 774
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des SND	(687)
Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/03/2018	36 491 175

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du premier trimestre 2018 s'élève à 89 359 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Exercice
	du 01-01-2018 au 31-03-2018	du 01-01-2017 au 31-03-2017	clos le 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	87 892	89 176	422 908
Rémunération du dépositaire	1 467	1 455	5 900
Total	89 359	90 631	428 808

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 87 892 DT TTC au titre du premier trimestre de l'exercice 2018.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Exercice
	du 01-01-2018 au 31-03-2018	du 01-01-2017 au 31-03-2017	clos le 31/12/2017
Rémunération du CAC	3 870	5 220	17 810
Redevance CMF	9 766	9 908	46 990
TCL	1 039	824	4 509
Frais de publicité	1 530	1 531	6 205
Charges diverses	1 563	1 567	7 800
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	237	21 055	86 115
Total	18 005	40 105	169 429